

## PROCES-VERBAL DE LA 54<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE du 24 mars 2018

Validé par le Comité directeur du 7 juin 2018  
Adopté lors de l'assemblée générale du 23 mars 2019

### Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

Le 24 mars 2018, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale. Cette assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR Président, assisté de M. Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

M. Joël POULAIN est désigné secrétaire de séance.

2 scrutateurs sont désignés : Lucas CHAPELOT et Nathalie SAINT SIMON.

#### Comité directeur

Michel EDIAR - Président, Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire général, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Hélène EDIAR, Agnès EUDIER, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH  
(excusés : Yves BOEHM, Chantal BURBAUD, Marie Claudine PERRIN - Secrétaire-générale adjointe, Sandrine TAISSON - Trésorière-adjointe)

**Responsables de commissions :** Catherine CHALOPIN (Mireille SAVORNIN et Stéphane RODRIGUEZ, excusés)

**Direction technique nationale :** Marie-Violaine PALCAU (DTN), Rémi GARDIN (CTN), André HERMET (CTN)

**Personnel fédéral :** Nathalie MATTON, Sarah EDDAIRA, Laureen VOLTINE (Valérie SCHVARTZ, excusée)

**Commissaire aux comptes :** Aymeric JAMET (cabinet Auréalys)

**Expert-comptable :** David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

**Vérificateurs aux comptes :** Christophe DODIN et Laurent MUNDT (excusé)

**Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales :** Evelyne CAMARROQUE, Joël LE COZ, Jean-Marie TORRES et Claudie GREVET (excusée)

#### Membres de la Fédération invités

Jean-Paul TERS, Président d'honneur et Michel CHARIAU, Secrétaire général d'honneur  
Marie-France CHARLES, Edmond SZECHENYI, Présidents d'honneur, Alain MATTON, membre d'honneur, Bernard MORTELLIER excusés

**Candidats au Comité Directeur :** Sylvie MARCHESIN (excusée) et Benjamin CLEMENT-AGONI

#### Représentants des Ligues

##### Auvergne-Rhône-Alpes

(5 représentants, détenant 37 voix)

Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Dominique FLEURENT  
Eric MAGLIONE, Olivier TARDY

##### Bourgogne-Franche-Comté

(2 représentants élus sur 3, détenant 16 voix sur 17)

Valentin PALCAU, Jean-Michel LEDI

##### Bretagne

(2 représentants, détenant 10 voix)

Joël LE COZ, Thierry PORRET

##### Centre

(1 représentant, détenant 4 voix)

Daniel FOLKERINGA (suppléant), excusé

##### Grand-Est

(3 représentants, détenant 21 voix)

Jocelyne LEMERCIER, Lucas CHAPELOT, Nathalie SAINT-SIMON

##### Hauts-de-France

(2 représentants, détenant 12 voix)

Thierry CHARLÈS, Bertrand PATURET

##### Ile-de-France

(3 représentants, détenant 20 voix)

Michel CHARIAU, Stéphane DRUZETIC, Christian LEGRAND

##### Normandie

(1 représentant, détenant 7 voix)

Sébastien WILD, excusé

##### Nouvelle-Aquitaine

(3 représentants, détenant 23 voix)

Fabrice LAPERGUE, Jean-Marie TORRES, Patrick ROBIN

##### Occitanie

(3 représentants, détenant 17 voix)

Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN, Christine FERRAND

##### Pays-de-la-Loire

(1 représentant, détenant 4 voix)

Yann RICHARD

##### Provence-Alpes-Côte-d'Azur

(3 représentants, détenant 18 voix)

Daniel ANDRE, Georges DELI,  
Fabrice BALP détenant 2 voix, excusé

##### Collège des membres associés

(1 représentant, détenant 1 voix)

Yann MAREIGNER

## Samedi 24 mars 2018, 10h00 : Ouverture de la 54<sup>ème</sup> assemblée générale

Au 31 décembre 2017, la FFCO comptait 9311 licenciés autorisant statutairement 30 représentants détenant 190 voix plus 1 représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

**A 9h30, 26 représentants sur 31 détenant 173 voix.**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

### 1. Introduction

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants et présente à l'assemblée générale les nouveaux arrivants à la FFCO : Sarah EDDAIRA (chargé de communication) arrivée en milieu d'année 2017 et Rémi GARDIN (CTN) arrivé en début d'année 2018 qui a remplacé numériquement Benoit PEYVEL (qui a obtenu sa mutation au pôle national ressource des sports nature du ministère des sports) et missionné sur d'autres fonctions.

9h38 : arrivée de Christian LEGRAND, représentant de la Ligue Ile-de-France (27 représentants sur 31 et 177 voix sur 191).

### 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2017

Daniel ANDRE (PACA) suggère que dans le procès-verbal, il soit fait mention du nom de l'intervenant et de sa ligue d'appartenance. Ce point est retenu.

Vote N° 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale 2017 est adopté à main levée : 0 contre, 8 abstentions : **adopté**

### 3. Rapport moral du Président (Michel EDIAR)

Après lecture de son rapport, le Président est applaudi et aucune remarque n'est formulée.

### 4. Rapport de gestion du Trésorier (Mathieu LEMERCIER)

Remerciements à la trésorière-adjointe Sandrine TAISSON, l'ensemble du personnel fédéral qui apporte un soin particulier à une gestion économique, les cadres techniques, ainsi qu'à notre expert-comptable et à M. JANET. Déficit comptable de 16 680 € (1,5 % des charges annuelles). Mais le déficit d'exploitation est plus important (environ 31 000 €) du fait d'éléments exceptionnels (annulation d'une créance non réclamée depuis plus de 10 ans de la société BMS (-11 725 €) et d'une reprise de provision de 5 000 € passée pour couvrir un risque juridique désormais éteint. Ce déficit est essentiellement lié à la faiblesse de la ligne redevances fédérales en 2017 due à la conjonction de l'annulation des 3 jours d'Alsace et l'absence d'O'France pédestre en 2017. La perspective d'un tel déficit avait été annoncée l'an passé.

#### Questions :

Joël LE COZ (BR) : Du fait de la situation financière de la FFCO, y aura-t'il un effort financier de la part du commissaire aux comptes sur ses honoraires ?

Le Président répond qu'il a suivi l'évolution de ces honoraires et que les augmentations annuelles ont toujours été correctes. L'expert-comptable M. GEOFFROY confirme que ces honoraires sont très raisonnables pour Paris.

Yann RICHARD (PL) : Y a-t-il eu un appel d'offres pour le renouvellement de mandat ?

Le Président répond que cela n'a pas été le cas cette fois-ci et rappelle que lors du dernier renouvellement, l'appel d'offres avait inclus des cabinets en province et que même en province, les offres étaient supérieures à celles de M. JANET.

Patrick ROBIN (NA) : y aura-t'il des mesures prises pour éviter le dérapage de 31 000 € les années suivantes ?

Le trésorier lui répond que cette situation étant liée à des événements qui n'ont pas eu lieu, la situation ne devrait pas se renouveler. Pour 2018, les 3 jours de Pâques ont lieu en Bourgogne et O'France 2018 est prévu tout comme O'France 2019 en PACA. L'expert-comptable M. GEOFFROY estime que ce déficit ponctuel n'est pas un problème alarmant.

Patrick ROBIN précise que son inquiétude est liée à la diminution des subventions d'état. M. GEOFFROY lui rappelle qu'en 10 ans, la part des subventions ministérielles est passée de 50 % à 25 % des ressources de la FFCO et que la FFCO a réussi à préserver son équilibre en s'appuyant sur des moyens de financement internes. Le trésorier rappelle que c'est une des raisons qui justifie l'augmentation du taux de base proposée annuellement. Le DTN précise que pour 2018, la part liée à la convention d'objectifs pour le haut niveau est à l'identique à celle de 2017, ce qui est une bonne nouvelle. Par contre concernant le développement, et la formation, le principe de l'établissement de la

convention d'objectifs change et s'appuie sur le contenu du projet fédéral. La subvention sera fixée en fonction de l'intérêt général présenté. Le complément de la subvention ministérielle devrait être connu pour fin mai.

Thierry CHARLES (HF) fait remarquer que si le soutien Haut Niveau est maintenu pour la FFCO, cette ligne n'est plus disponible dans le CNDS territorial ce qui va pénaliser la capacité des ligues à conduire une politique d'accès au Haut Niveau.

Daniel ANDRE (PZ) félicite le trésorier et précise que O'France 2019 aura lieu dans les Hautes-Alpes.

Le DTN précise que Rémi GARDIN est à disposition des Présidents des ligues pour les aider à construire leurs demandes de subvention CNDS. Il est en effet important d'inscrire les actions menées dans les objectifs ministériels.

Rémi GARDIN (CTN) précise qu'au-delà du CNDS, il existe d'autres lignes de crédits dans le cadre des budgets opérationnels de programme comme le BOP 219. Il est important pour en bénéficier que les ligues établissent une relation étroite avec leur DRDJSCS de façon à être informé le plus rapidement possible des appels à projets et à être en capacité de répondre avec un projet prédéfini, car ces appels d'offres sont souvent clos très rapidement après leur publication.

Thierry CHARLES fait toutefois remarquer que pour en bénéficier il faut s'inscrire dans le projet de performance fédéral et disposer d'une Equipe Technique Régionale.

Le DTN rappelle que malgré ses efforts, le seul haut niveau fédéral reconnu est constitué des pôles France et du dispositif des groupes France juniors et seniors. Concernant l'accession au haut niveau, seuls le Pôle espoir et le groupe France – 18 sont reconnus. Ni les SLE, et ni les CREF n'ont pu être pris en compte.

Georges DELI (PZ) suggère de s'appuyer également sur les politiques de la Ville en mettant en avant le niveau d'aides obtenu pour des actions menées par le CD83.

Patrick ROBIN (NA) reproche à tous les représentants des structures, l'absence d'un grand mouvement pour montrer l'opposition à la politique menée par le Ministère des Sports. Il considère que l'ensemble du mouvement sportif devrait être dans la rue. Pour le Président Michel EDIAR, le CNOSE n'est pas resté inactif. Denis MASSEGLIA, son président a fait plusieurs courriers à la Ministre dans ce sens.

Jean-Louis BLEIN (OC) précise que dans les zones désertées il est possible d'obtenir un financement de nos cartes en s'appuyant sur la thématique des territoires défavorisés.

## **5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY**

M. GEOFFROY souligne que la gestion de la fédération est saine et qu'elle réussit à équilibrer les comptes grâce aux efforts faits, malgré la baisse de la subvention ministérielle qui se poursuit chaque année.

Valentin PALCAU (BF) demande quel traitement s'applique aux dons. M. GEOFFROY lui répond que chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don. Par contre il faut bien respecter les modalités. Chaque don doit donner lieu à un reçu fiscal numéroté et signé par le Président ou le Trésorier. Le don associé à un renoncement à remboursement de frais engagés pour l'association doit être accompagné des justificatifs de ces frais et comporté une mention claire de renoncement de la part du bénévole.

Georges DELI (PZ) demande où apparaît la valorisation du bénévolat. M. GEOFFROY lui répond que l'annexe mentionne juste le nombre d'heures de bénévolat pour la FFCO issu des notes de frais. Toutefois un nombre important d'heures de bénévolat n'est pas comptabilisé et de ce fait il lui semble qu'une valorisation de ces heures ne serait pas représentative. Il engage l'ensemble des bénévoles à bien remplir cette rubrique sur toutes les notes de frais.

Le Trésorier Mathieu LEMERCIER indique que cela est surtout important au niveau des ligues et des CD, car leurs interlocuteurs en tiennent plus compte qu'au niveau Ministériel. Georges DELI rappelle que tous les outils permettant cette valorisation sont précisés dans le cahier des charges des compétitions du groupe Fédéral.

Michel EDIAR indique qu'un effort pédagogique auprès de tous nos bénévoles sur le remplissage de ces données horaires est indispensable.

Eric MAGLIONE (AR) suggère l'utilisation d'un formulaire en ligne, qui ne serait validé que si la case correspondante est remplie.

Thierry CHARLES (HF) indique que pour l'attribution des subventions les instances sont plus intéressées de savoir si vous avez été chercher des jeunes dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, que par cette valorisation du bénévolat.

## 6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET rappelle que la nature de son rapport annuel a été profondément modifiée depuis 2017 et que sa mission est indispensable du fait que nous touchons des subventions ministérielles supérieures à 153 000 €. Sa tâche est de veiller au bon fonctionnement de la FFCO, de donner des recommandations mais pas de conseils. Il se doit d'être indépendant de la FFCO. Il atteste de la sincérité des comptes annuels et de la présentation du patrimoine de la Fédération et précise qu'il n'y a aucune nouvelle convention réglementée entre la FFCO et ses membres. Il indique qu'il est arrivé au bout d'un mandat et qu'il serait heureux de poursuivre son travail avec nous.

Rémi BAUDOT (AR) demande comment la FFCO contrôle l'utilisation des subventions qu'elle verse aux pôles.

Le DTN précise que chaque pôle est évalué annuellement dans le cadre de sa convention avec la FFCO. La répartition de la subvention est devenue modulable entre les différents pôles avec le projet de performance fédéral (PPF). Comme toute association, le pôle contrôle ses dépenses et présente ses comptes lors de son AG, à laquelle assiste un représentant de la FFCO.

Thierry CHARLES (HF) indique si sa ligue ne perçoit plus de subvention au titre du HN, elle pourrait ne pas pouvoir prendre en charge la part qui lui est réclamée pour ses athlètes en pôle. André HERMET (CTS) rappelle que pour le pôle de Fontainebleau, une participation de 270 € par an et par athlète est demandée aux ligues extérieures à l'Ile-de-France.

## 7. Rapport des vérificateurs aux comptes

Christophe DODIN et Laurent MUNDT ont procédé aux vérifications des opérations comptables et des différents livres, le 15 mars 2018, en présence de Mathieu LEMERCIER. Ils ont constaté une grande rigueur de classement, un bon contrôle des dépenses, l'amélioration des règles de demande de remboursements de frais à l'international, mais aussi une dégradation dans le remplissage de certaines demandes de remboursement (en particulier ils souhaiteraient que concernant les trajets en voiture soit précisé l'itinéraire retenu de façon à pouvoir mieux contrôler les kilométrages indiqués). Il suggère aussi la mise en concurrence des prestataires utilisés par la FFCO (par exemple pour l'agence de voyages).

Le DTN précise que celle utilisée est l'agence spécialisée du CNOSF, dont les tarifs sont modérés et qui a des compétences spécifiques pour les déplacements des sportifs, compétences qui n'existent pas ailleurs.

Christophe DODIN précise que les vérificateurs ont souhaité une refonte du règlement financier dont la version était un vrai mille feuilles du fait des rajouts successifs avec des redites. Ils ont été associés à ce travail de refonte et ont contribué au projet qui vous sera présenté.

Ils proposent de donner quitus au Trésorier pour la gestion des comptes de la FFCO.

Les votes 2 à 5 sont faits à main levée après que le secrétaire général ait demandé si une personne de l'assemblée souhaitait un vote à bulletins secrets et n'ait pas constaté de demande en ce sens.

### Vote 2 : Rapport de gestion : adopté à l'unanimité

Vote 3 : Affectation du résultat « Après prise en compte de la perte de 16 680 € pour l'exercice clos le 31/12/2017 et d'un report à nouveau créditeur de 211 574 €, formant un total affectable de 194 894 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme » : adopté à l'unanimité

Vote 4 : commissaire aux comptes titulaire (renouvellement d'AUREALYS) : adopté à l'unanimité

Vote 5 : commissaire aux comptes titulaire (renouvellement) : adopté à l'unanimité

Le vote 6 étant un vote électif est effectué à bulletin secret :

<u>Vote 6</u> : Elections des vérificateurs aux comptes 2018	Rémi BAUDOT	161 voix pour, 16 rejets	<b>Elu</b>
	Christophe DODIN	177 voix pour, 0 rejet	<b>Elu</b>

## 8. Rapport d'activités (Jean-Philippe STEFANINI)

Le Secrétaire général précise la nature du rapport d'activités prévu à l'article 7.2.5 des statuts. Il s'agit d'un rapport sur la gestion du Comité Directeur. Il aborde ensuite le calendrier de réunion des différentes instances (Comité directeur, bureau directeur...). Il fait le point sur les grands dossiers traités au cours de l'année : le projet fédéral, l'élaboration difficile du calendrier, la mise à jour du règlement des compétitions et la publication dans l'urgence des Règles techniques et de sécurité (RTS) qu'il faudra adapter.

Concernant les RTS, il informe l'Assemblée générale que le Bureau directeur de la veille en a adopté une version allégée, version sur laquelle le Comité directeur informé lors de sa réunion d'hier soir devra se prononcer dans les jours qui viennent.

### **Après lecture du rapport, plusieurs questions sont formulées :**

Daniel ANDRE (PZ) et Olivier TARDY (AR) expriment leur satisfaction de voir qu'un allègement des RTS est proposé.

Bernard DAHY (AR) demande s'il sera possible de disposer de ces RTS dans la journée.

Le Secrétaire Général répond que cette nouvelle version ne peut pas être diffusée ce jour. Il précise qu'elles ont été retravaillées en s'appuyant sur les remarques remontées (en particulier par AURA) et sur l'expérience de traitement des 3 premiers dossiers reçus pour avis technique. Comme indiqué le projet doit désormais être soumis pour vote au Comité Directeur. S'il est approuvé, tout sera fait pour une publication rapide.

Bernard DAHY fait remarquer qu'il est demandé sur le formulaire CERFA de déclaration d'une manifestation sportive, une autorisation écrite de tous les propriétaires fonciers. Or, c'est impossible (par exemple pour O'biwak en 2018, cela représente plus de 6000 parcelles foncières). Il suggère l'organisation de rendez-vous entre le Président et les ministres des sports et de l'intérieur pour évoquer ce problème. Le Secrétaire Général confirme la nature problématique de ce CERFA. Il précise que la Direction technique nationale a déjà fait remonter cette difficulté au pôle ressources et au Ministère des Sports. La FFCO a évoqué avec la Fédération Française de Triathlon la possibilité de mener des actions communes comme des discussions avec d'autres fédérations ayant la même problématique (FFA, FF Cyclisme) ou du lobbying.

Patrick ROBIN (NA) fait remarquer que ce nouveau CERFA comprend désormais 6 pages au lieu de quelques lignes auparavant, alors qu'il résulte d'un décret d'application d'une loi sur la simplification administrative.

Rémi GARDIN (CTN) confirme que la FFA va avoir le même problème pour les trails. Il fait aussi noter que rien dans le code du sport ne prévoit la nécessité d'autorisation écrite des propriétaires. Le CERFA a été produit par les services du ministère de l'Intérieur et il nous faut comprendre le pourquoi de cette demande.

Georges DELI (PZ) rappelle que si la manifestation se déroule sur le domaine communal, la démarche est simplifiée puisqu'elle est faite auprès du maire et donnera lieu à un simple arrêté municipal Rémi GARDIN (CT) précise que si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes, la démarche est à faire au niveau de la préfecture (ou de la sous-préfecture). Il s'attend aussi à ce que la FFCO reçoive des questions de la part des petites communes, qui n'ont pas l'habitude de ces dossiers.

Le Secrétaire Général attire l'attention des participants sur la publication récente d'une circulaire datée du 13 mars et publiée au Journal officiel le 16 mars qui récapitule les modalités d'application des décrets précédents. La prochaine Lettre O'Clubs (LOC) en donnera les références.

Votes à bulletin secret

Vote N° 7 : Rapport moral du Président : 140 pour, 33 rejets, 4 blancs : **adopté**

Vote N° 8 : Rapport d'activités du Secrétaire général : 173 pour, 0 rejet, 4 blancs : **adopté**

### **Interruption de l'AG de 12h à 13h30 pour le repas en commun.**

A la reprise, le secrétaire général informe l'assemblée que l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage n'est pas en état de délibérer. Il lance donc

- pour l'organe de 1<sup>ère</sup> instance : un appel à candidatures d'un membre titulaire afin que la commission soit régulièrement composée ainsi que de suppléants, dont au moins un choisi en raison de ses compétences juridiques ;
- pour l'organe d'appel : un appel à candidature d'un professionnel de santé, afin que la commission soit régulièrement composée ainsi que de suppléants, dont au moins un appartenant à une profession de santé et un autre choisi en raison de ses compétences juridiques.

### **9. Intervention du médecin fédéral**

Le Dr Catherine CHALOPIN), médecin fédéral apporte des précisions sur le certificat médical pour l'obtention des licences sportives FFCO et sur son renouvellement. Elle rappelle que le formulaire de licence comporte une case à cocher en cas de renouvellement faisant usage de l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé.

Joel LE COZ (BR) demande de condenser la demande de licence sur 1 page.

Olivier TARDY (AR) demande confirmation du fait que pour l'usage de l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé, il ne faut pas d'interruption de la pratique sportive. Le médecin fédéral confirme ce point ainsi que l'échéance des 3 ans pour le renouvellement qui doit être gérée par le club.

Thierry CHARLES (HF) s'interroge sur la validité des formulaires d'adhésion retournés au club. Il lui est répondu qu'ils sont signés par le licencié.

Stéphane DRUZETIC (IF) s'interroge sur l'usage d'une date fictive au 1<sup>er</sup> janvier de l'année sur le site fédéral en cas de renouvellement en usant de l'attestation. Le secrétaire général lui répond que cette solution a été retenue pour que la date puisse passer sur le site internet FFCO actuel. Ce sera amélioré sur le nouveau site fédéral prévu à partir de septembre 2018.

#### 10. Budgets 2018 et 2019 (Mathieu LEMERCIER)

- Budget 2018 réactualisé, en légère baisse : 1 140 600 € ;  
Recettes : certaines des subventions ministérielles 2018 sont encore en négociation (pour 53 000 €).  
Licences 465 000 €, redevances réévaluées car 3 Jours de Pâques et O'France pédestre en 2018.  
Dépenses : formation CQP (prestataires de service).  
Site WEB et sites métiers (120 000 €) avec amortissement à la mise en service du site (25 000€/an sur 5 ans).
- Budget 2019 : base budget 2018 : 1 171 314€ (incrémenté de 1,5 %, tient compte d'une baisse ministérielle de 4 %, une augmentation des recettes licences de 5 %.

Yann RICHARD (PL) demande si ces budgets prévoient un O'France pédestre annuel. La réponse est Oui.

Georges DELI (PZ) demande d'où vient l'augmentation de la part Recettes du budget : des licences ?

Le trésorier Mathieu LEMERCIER lui répond qu'il faut aussi prendre en compte les redevances fédérales sur les manifestations comme O'France.

Daniel ANDRE (PZ) : sur le budget réactualisé 2018 : la ligne D montre une augmentation des dépenses RDE-SLE de 40 000 € à 63 000 €. Y a-t-il une raison particulière ?

Le trésorier Mathieu LEMERCIER lui répond que les règles de subventions sont désormais mieux connues et que de ce fait il anticipe une augmentation des dépenses sur ces lignes.

Daniel ANDRE (PZ) : Qu'en est-il des redevances CN CO à ski et à VTT ?

Le trésorier Mathieu LEMERCIER lui indique que les organisations bénéficient toujours d'une subvention à hauteur de 100 % pour l'orientation à ski et à 50 % pour l'orientation à VTT de la part de la FFCO. Ces subventions doivent figurer dans la comptabilité de l'évènement.

#### 11. Proposition d'évolution sur les tarifs, résolution financière (Mathieu LEMERCIER)

1,5 % d'évolution proposé pour le taux de base pour 2020.

Votes à main levée

Vote N° 9 : Budget Prévisionnel 2019 : adopté à l'unanimité

Vote N° 10 : Résolution financière « augmentation du taux de base 2020 de 1,5 % (6.22€) » : 165 pour, 12 rejets : adoptée

#### 12. Modification des statuts (Jean-Philippe STEFANINI)

Après échanges, il est décidé d'apporter des modifications aux articles suivants :

- Article 1.1 : une manifestation enchaînant uniquement des disciplines de CO (à pied, à VTT, à ski) est du ressort de la FFCO. Le secrétaire général indique que ce point a été évoqué avec la FF Triathlon, dont la FFCO ne conteste pas par ce biais la délégation pour les raids multisports.
- Article 5.1 : Référence au Code du sport
- Article 5.2 : Renvoi au règlement intérieur pour préciser les modalités d'un refus de licences
- Art 6 : Référence au Code du Sport
- Art 7 : validité des mandats des représentants de ligue, reformulation des compétences de l'AG et précision sur les documents à soumettre au vote.

Lucas CHAPELOT (GE) fait remarquer qu'il y a une incohérence dans le projet concernant les présidents de comité départemental. Il est indiqué au 7.1.4 qu'ils ont une voix consultative et le contraire au 7.1.5. Il est proposé de le supprimer dans le 7.1.5.

Olivier TARDY (AR) fait remarquer que dans le 7.2.5 le texte « L'AG est exclusivement compétente... » est étrange, dans la mesure où l'AG a d'autres prérogatives. Il est proposé de changer le mot « exclusivement » en « seule ».

- Art 8.2.2 : Référence au Code du Sport
- Art 13 : Homogénéisation avec le règlement financier
- Art 14.2 : Homogénéisation des délais pour l'envoi des informations aux ligues et aux clubs en cas d'AG modifiant les statuts.

Vote à main levée

**Vote N° 11 : Les statuts (avec les 2 modifications évoqués ci-dessus) sont adoptés à l'unanimité.**

### **13. Mise à jour du règlement intérieur (Jean-Philippe STEFANINI)**

Il est proposé de traiter le sujet en séparant la question de l'article 20 relative aux différents types de licences.

Vote à main levée, **hors article 20.**

- Art 15 : référence au Code du Sport
- Art 17 : droit de se défendre en cas de refus de licence
- Art 22 : un membre associé ne peut délivrer de licence compétition
- Art 23 : référence au Code du Sport
- Art 26 : Reprise des statuts types
- Art 39 : La notion de bulletin fédéral étant vague, précision sur la mise en ligne des CR des BD et CD
- Art 41 : Mise en conformité avec le Règlement Médical
- Art 44 : suppression des conseils de Zone
- Art 46 : Rajout des RTS dans la Réglementation
- Art 51 : Mise à jour des modalités de diffusion de l'information fédérale

**Vote N° 12 : Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.**

### **14. Article 20 du règlement intérieur (Jean-Philippe STEFANINI)**

Proposition de 4 types de licences.

Concernant la licence dirigeant (224 en 2017) il est proposé d'en faire une « licence » sans pratique compétitive.

En effet nous sommes confrontés actuellement à des dirigeants qui ne peuvent pas obtenir de certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation et fonctionnent de façon anormale avec des attestations sur l'honneur des dirigeants sur leur non-pratique sportive.

La licence Loisir-santé serait une licence accessible avec un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation. Elle vise à la fois des licenciés souhaitant conserver des missions d'animation d'école de CO, ou d'expert sur les événements mais qui ne veulent ou peuvent plus participer aux compétitions, et des personnes voulant juste avoir une activité sportive sans accéder à la compétition. Suite à une remarque reçue de la Ligue Ile-de-France il est proposé qu'elle ne soit pas réservée aux adultes, mais à toutes les catégories d'âge.

Stéphane DRUZETIC (IF) fait remarquer que le texte proposé semble indiqué que cette pratique non compétitive ne serait possible que dans son club. Ce point sera supprimé. Cette licence permet une pratique non compétitive dans toute la France.

Sport-santé : 462 en 2017

Plusieurs représentants dont Thierry CHARLES (HF), Daniel ANDRE (PZ) et Bernard DAHY (AR) font part de risque de confusions liées au nom de notre licence actuelle Sport Santé.

Le Secrétaire général indique que l'ancienne dénomination sport-santé amène des confusions et ne correspondait plus à la vision du Sport Santé mise en avant par le ministère. La nouvelle dénomination Loisir Santé, quand elle sera intégrée par les clubs sera plus précise pour ces nouveaux publics.

Thierry VERMEERSCH rappelle que l'offre des différents types de licences varie beaucoup d'un club à l'autre. Le changement de nom de la licence Sport santé n'aura pas beaucoup d'importance pour les licenciés concernés car on constate que cette licence a été souscrite dans plus de la moitié des cas par des nouveaux licenciés.

Jean-Louis BLEIN (OC) soutient la proposition de cette 3<sup>ème</sup> licence loisir-santé qui correspond bien à la réalité.

Joël LE COZ (BR) indique qu'il ne comprend déjà pas facilement les différences et qu'il aura donc du mal à l'expliquer à ses nouveaux licenciés.

Joël POULAIN (Comité Directeur FFCO) : la licence sport-santé était un peu fourre-tout, et donc difficile à expliquer. Proposer 4 licences est finalement plus clair.

Daniel ANDRE (PZ) demande le coût des nouvelles licences en TB.

Thierry CHARLES (HF) demande confirmation que toutes activités non chronométrées seront accessibles pour loisir-santé.

Marie-Violaine PALCAU (DTN) précise que la notion de compétition couvre les manifestations avec classement. Les Licences Loisir Santé ne pourront donc pas être classées.

Olivier TARDY (AR) demande s'il ne serait pas possible que les licenciés « Découverte compétition » puisse obtenir des points sur un petit trophée au niveau régional. Ce point est accepté en conservant la limite au niveau jaune.

Stéphane DRUZETIC (IF) ne comprend pas pourquoi les licences « dirigeants » ne permettent pas de participer à une formation, ne serait-ce qu'à titre d'information. Il lui est répondu que le contenu de ces formations (animateur, traceur...) comprend une mise en situation correspondant à une activité sportive ; André HERMET (CT) ne comprend pas l'intérêt d'accéder à une formation (sans vouloir un diplôme).

Marie-Violaine PALCAU (DTN) : le but de la formation fédérale est d'être diplômé et actif dans l'activité, pas uniquement pour une satisfaction personnelle.

#### Tarifs proposés :

- licence annuelle compétition : 11 TB
- licence découverte compétition : 7 TB
- licence loisir santé : 4 TB
- licence dirigeant : 1 TB

Georges DELI (PZ) demande s'il n'y a pas un risque de transfert des licences compétition.

Le Trésorier Mathieu LEMERCIER lui répond que dans le passé l'introduction de la licence sport santé n'a conduit qu'à très peu de basculement.

La proposition de l'article 20 est donc soumise au vote à main levée en prenant en compte les modifications issues des discussions :

- 20.2 : supprimer « et des structures déconcentrées »
- 20.3 : supprimer « du club »
- Derrière « non-compétitive » : ajouter « sans classement » (ce qui laisse la possibilité d'utiliser un dispositif de pointage électronique pour la sécurité des participants).

**Vote N° 13 sur le principe des 4 licences : 167 pour, 10 rejets, 0 abstention : adopté**

**Vote N°14 sur les taux de base associés à ces licences adoptés à l'unanimité**

#### **15. Règlement disciplinaire à adapter au code du sport**

**Vote N° 15 : Règlement disciplinaire adopté à l'unanimité**

#### **16. Règlement financier**

Comme évoqué préalablement par les vérificateurs aux comptes, le trésorier propose les modifications suivantes :

- Art 6.3 : fermer le compte SG inutilisé (coût 500 €/an).
- Art 7.4 : délégation pour le ou la comptable : passer le montant à 2 500 €
- Art 7.5 : Attribuer une carte bancaire sur le compte Crédit mutuel à la comptable
- Art 7.8.1 : billets d'avion au tarif économique pris à l'avance le plus possible
- Art 7.9 : suppression des mots « ayant un impact sur les finances »

Rémi BAUDOT (AR) s'interroge pour savoir si le seuil de 6 000 € de l'article 7.9 n'est pas trop bas. Le Trésorier lui répond que non.

Jean-Paul TERS fait remarquer qu'il faudra amender le nom du commissaire aux comptes suppléant, suite au vote 5. Le Trésorier en prend acte.

**Vote N° 16 : Règlement financier adopté à l'unanimité**

#### **17. Elections complémentaires au Comité Directeur**

Le secrétaire général indique que suite à la démission pour raisons personnelles de Bernard MORTELLIER, dont il tient à remercier l'engagement bénévole au cours des dernières années et l'aide qu'il lui a apporté lors de sa prise de fonction, il reste des places à pourvoir au Comité directeur fédéral. L'AG exprime par des applaudissements ses remerciements à Bernard MORTELLIER pour son action.

Sont candidats au CD :

- Sylvie MARCHESIN (GE, CSAG Metz, excusée). Elle souhaite s'investir au sein de la commission pratiques sportives (calendrier)
- Benjamin CLEMENT-AGONI (BF, Talant SO), président de son club, devenu Parisien depuis 3 ans pour raisons professionnelles, qui souhaite aussi s'investir au sein de la commission pratiques sportives (calendrier et RC)

Vote N° 17 à bulletin secret

Sylvie MARCHESIN : 177 voix, **élue à l'unanimité**

Benjamin CLEMENT-AGONI : 177 voix, **élu à l'unanimité**

### **18. Présentation du projet fédéral** (Jean-Philippe STEFANINI)

Le secrétaire général rappelle le processus d'élaboration de ce projet, qui a fait l'objet d'une consultation avec les présidents des ligues lors de deux conférences des Présidents des Ligues.

Il remercie également le DTN, Marie-Violaine PALCAU pour le travail de mise en forme final.

Il en fait une synthèse.

4 objectifs prioritaires :

- a) accroître le nombre de licenciés : fidéliser et attirer
- b) développement augmenter l'offre et la qualité de nos organisations
- c) accroître la visibilité de le CO
- d) Maintenir le rayonnement de la France en CO.

5 axes prioritaires :

- 1) Développer les pratiques tous publics
- 2) structuration dans les territoires pour le développement
- 3) évènementiel (promotion et développement)
- 4) formation (offre à améliorer)
- 5) Maintien du HN international à pied et à VTT.

Il indique qu'afin de déployer ce projet fédéral au niveau territorial, le Bureau directeur a proposé au comité directeur (qui a approuvé) la tenue entre juin et novembre 2018 de 3 réunions d'un jour regroupant pour chacun des secteurs concernés, des représentants des ligues, des comités départementaux et des clubs. Chaque réunion permettra une présentation du projet et la tenue d'ateliers de travail.

Dans le cadre de ce projet fédéral et afin d'accroître la visibilité de la course d'orientation, le comité directeur a donné son accord à un projet d'organisation des championnats du monde 2022 qui seront un championnat de type sprint.

### **19. Paris JO 2024** (Hélène EDIAR)

Hélène EDIAR précise que ce projet a comme ambition de voir la CO être retenue comme sport additionnel lors des JO 2024 à Paris. La candidature aux WOC 2022 (sprint) s'inscrit dans une montée en puissance qui inclut le Normandie O'Tour 2018, le Paris Orientation City Race 2019 et 2021, l'organisation du COMOF 2020.

Elle indique que le dossier de presse est à l'impression, que le dépôt du dossier de candidature à l'IOF doit intervenir avant le 31/03/18, qu'il est prévu une visite de l'IOF en mai 2018, et que la décision de l'IOF sera prise lors de l'AG de l'IOF début octobre 2018.

Patrick ROBIN (NA) demande quelle est la position de la Ville de Paris. Il lui est répondu que des premiers contacts informels ont eu lieu mais qu'il est difficile d'avoir un soutien définitif car 2022 c'est loin pour les élus. Il y aura en plus des élections avant 2022.

Michel EDIAR indique que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes lui a fait part de la possibilité qu'elle postule pour l'organisation d'une coupe du monde en 2021.

Bernard DAHY (AR) indique que ce n'est à ce stade qu'un projet en cours d'élaboration avec le nouveau Comité Départemental de Haute-Loire.

Valentin PALCAU (BF) suggère le parrainage par un sportif HN comme Thierry GUEORGIOU. Michel EDIAR indique que la question ne lui a pas encore été posée et qu'il faudra vérifier si cela est compatible avec ses fonctions.

Michel CHARIAU (IF) pose plusieurs questions sur les modalités de fonctionnement du comité d'organisation, sur le coût et sur l'équilibre financier de l'opération.

Michel EDIAR lui précise que la Présidente de la Ligue Ile-de-France Dominique BRET a été impliquée presque depuis le début dans le groupe de travail et qu'elle dispose du budget « VO » préparé par Jean-Philippe STEFANINI. Celui-ci réprécise le calendrier de candidature et considère que nous pourrions réfléchir aux modalités de fonctionnement du comité d'organisation une fois la candidature retenue.

Daniel ANDRE (PZ) demande si la LIFCO est associée à cette candidature. Michel EDIAR rappelle le processus de construction de cette candidature. La Ligue Ile-de-France a été très rapidement associée à la réflexion et le groupe de travail inclut la Présidente de la ligue et comporte majoritairement des représentants de clubs franciliens. Par contre il précise que la candidature ne peut être présentée que par la FFCO, qui est l'instance reconnue par l'IOF.

Olivier TARDY (AR) s'inquiète du risque financier si Paris Intra-muros car le coût sécurité sera élevé (risque terroriste).

Jean-Philippe STEFANINI indique que nous sommes conscients depuis le début de ce risque que n'ont pas manqué de nous rappeler les personnes du service des grands événements sportifs du Ministère des sports que nous avons commencé à interroger. L'objectif a été de retenir des terrains faciles à sécuriser de type parc clôturé, zones piétonnes). Le budget prévisionnel (d'un montant total légèrement inférieur à 2M€ incluant la valorisation du travail bénévole) a été construit à l'équilibre. Il faut aussi noter que l'IOF nous a indiqué, lors de la réunion que nous avons eue fin janvier pour évoquer cette candidature, qu'elle serait attentive à des candidatures au budget modeste. Et qu'elle nous a indiqué que les derniers WOC en Estonie ont été construits sur un budget bien inférieur.

Jean-Louis BLEIN (OC) demande s'il y aura une co-présidence du comité d'organisation comme pour les WOC 2011.

Michel EDIAR répond que cela dépendra de la demande des élus.

Daniel ANDRE (PZ) demande quel a été le résultat financier des WOC 2011.

Michel EDIAR indique que l'équilibre a été atteint, après l'abandon des taxes fédérales liés à O'Festival (40 000 €). Il indique également que le tarif d'étude du dossier WOC 2022 par l'IOF est de 1 500 €.

Départ d'un représentant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, soit 26 représentants détenant 169 voix.

**Vote N° 17 : Soutien à la candidature des WOC 2022 : 155 pour, 14 rejets, 0 abstention : adopté.**

#### **La discussion se poursuit avec des questions sur le projet fédéral.**

Olivier TARDY (AR) : Certains règlements devraient être moins contraignants, pour ne pas pénaliser des initiatives locales.

Michel EDIAR répond que si le RC pose trop de contraintes, la conférence des présidents des ligues permet de faire remonter les problèmes et de demander des amendements. Il indique aussi que dans le passé il y a toujours eu une volonté de dialogue que ce soit pour O'Cerdanya (avec le soutien précieux de Jean-Louis BLEIN) ou OOCup.

Olivier TARDY (AR) suggère de se limiter à introduire des règles de non concurrence car les initiatives locales et O'France sont complémentaires. Michel EDIAR rappelle que le dépôt des dossiers pour les courses à étapes doit intervenir 2 ans à l'avance pour évaluation puis approbation par le Comité Directeur.

Bertrand PATURET (HF) s'interroge sur le fait que le respect des formats de course relève désormais de l'arbitre qui risque de devenir persona non grata dans sa ligue, s'il cherche à appliquer le règlement en termes de format et de temps de course.

Georges DELI (PZ) rappelle que sur les courses nationales l'approbation du terrain et du format relève du délégué fédéral.

Jean-Philippe STEFANINI indique qu'il ne faut pas confondre l'approbation de la course au calendrier qui ne relève pas de l'arbitre et l'inscription de la course au Classement National qui elle relève de l'arbitre sur la base du respect des temps de courses précisés au Règlement des compétitions (dans la fourchette-50% + 50%). Cette mesure vise à ne pas perturber le classement national en y intégrant des courses dont les résultats ne sont pas significatifs. Il regrette la mise en sommeil de la commission Classement National dont le rôle serait de faire les simulations pour évaluer l'impact des nouveaux formats.

Agnès EUDIER (Comité Directeur FFCO) rappelle qu'il est possible de faire des courses avec dérogation.

Michel EDIAR indique qu'une dérogation cartographique a été demandée et accordée pour le Normandie O'Tour avec des formats MD et LD sur carte ISSOM.

Eric MAGLIONE (AR) considère qu'il est intéressant d'avoir de nouveaux formats hors CN pour de nouveaux publics.

Michel EDIAR rappelle que dans tous les cas les CO régionales doivent être organisées par niveau de compétence, et que les courses par catégorie d'âge relève du niveau fédéral.

## 20. Questions des ligues

Sont parvenues dans les délais les questions de la ligue PZ et hors délais des questions des ligues AR et NA ainsi que des remarques de la ligue IF.

### Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

*- quel bilan tire-t-on du nouveau calendrier national ? Quelle méthode de travail pour le faire évoluer ?*

Le secrétaire général précise que si l'on s'en tient aux chiffres de participation la réforme du calendrier pédestre n'a pas conduit à une diminution de la participation aux courses à l'exception du Championnat de France LD. On peut même noter que la participation au Championnat de France de relais de catégories (associé à la LD) est en augmentation. Au-delà des chiffres, il est bien conscient des problèmes remontés par certaines ligues concernant les nationales de mars, la date des qualifications pour le championnat de France MD trop tôt en saison...

La question du calendrier pédestre n'est pas simple et même au sein de la sous-commission pédestre il n'a pas été possible de dégager un consensus. Il est proposé de poursuivre la réflexion en y intégrant un cahier des charges plus strict : maintien des nationales bloquées pour ne pas bloquer trop de week-ends au détriment des calendriers régionaux et des autres disciplines, pas plus de 5 week-ends de courses pédestres nationales. Par ailleurs la FFCO cherche toujours une ligue pour expérimenter des qualifications décalées sur le semestre précédent.

Par ailleurs, s'il est bien conscient que le calendrier fédéral doit être établi plus tôt pour que les ligues puissent établir leur calendrier régional sereinement, la responsabilité du retard dans l'élaboration de ce calendrier fédéral vient aussi du non-respect par les ligues des délais de dépôt de leur course nationale.

*- quelle réflexion pour l'avenir de la CO à VTT et à ski ? Quels moyens pour développer ces activités ?*

Pour la CO à VTT, Dominique ETIENNE fait valoir la croissance du nombre de participants en Coupe de France et du nombre de courses Nationales, ainsi que la montée en puissance en termes d'organisation avec une manche de Coupe du Monde en 2016 et les Championnats d'Europe en 2017.

Pour la CO à ski, Jean-Philippe STEFANINI fait part d'un décalage certain entre la vision défendue par le responsable de la commission et le comité directeur, pour qui les aléas climatiques ne permettent guère le respect d'un calendrier national. Il lui semble qu'il faudrait privilégier des calendriers locaux avec des organisations mises en place rapidement en fonction de l'enneigement.

*- certains organisateurs de raid multi ne proposeront plus de Pass'Orientation car ils doivent proposer un Pass compétition de la fédération de triathlon; quelle est la position fédérale ?*

Jean-Philippe STEFANINI précise qu'une compétition de raid multisports ne peut être inscrite que sur 1 seul calendrier fédéral (FFTRI ou FFCO) au choix de l'organisateur. C'est le calendrier choisi qui induit l'assurance mise en œuvre et le type de titres de participation délivrés. Cette position est partagée par la FF Triathlon.

*- quelle est la procédure pour valider les balises orange et violette ? Le % des 3 meilleurs CN n'est pas indiqué pour l'obtention de la balise orange. La liste des balises attribuées date de 2015.*

Valérie BERGER-CAPBERN rappelle que ces balises sont obtenues à partir des performances sur 3 circuits réalisés dans ces couleurs. L'obtention des balises est mise à jour dans la base fédérale au niveau des licences individuelles. Si les ligues le souhaitent une liste mise à jour sera publiée sur le site fédéral.

*- serait-il possible de connaître beaucoup plus tôt les équipes sélectionnées pour le championnat de France de relais sprint afin que l'équipe supplémentaire désignée par la ligue puisse avoir des chances de s'aligner (réservation de l'hébergement) ; cette compétition qui a lieu un vendredi hors vacances scolaires, cette année, ne se situe pas dans un créneau très favorable !*

Le Secrétaire Général indique que la date du 28 février a été choisie car au 1<sup>er</sup> janvier le calcul ne prendrait pas en compte les changements de clubs et avant le 28 février, le pourcentage de licenciés réaffiliés n'est pas suffisant. Il fait remarquer que la publication des clubs sélectionnés a eu lieu le 5 mars complété par une news sur le carousel le 9 mars ce qui donnait plus de 6 semaines pour que les clubs non qualifiés réagissent.

Certains participants souhaitent que les CN de l'année précédente soient utilisés pour cette qualification complémentaire. Par ailleurs, pour les CFC, certains souhaitent que les divisions soient complétées après les décisions de montées/descentes pour raisons administratives.

## Ligue Nouvelle-Aquitaine

- Par rapport à l'entrée de nouveaux formats de courses pour attirer de nouveaux licenciés, quels sont les objectifs de la fédération sur les formats suivants : Courses aux scores au CN : individuel ou en équipes (Temps 3 h), Courses Urbaines + Moyenne et Longue Distance ?

Le sujet a été traité lors des questions sur le projet fédéral.

- Au sujet des Championnats de France en week-end, les clubs s'interrogent, car s'ils se déplacent, le budget explose et s'ils ne sont pas présents, cela discrédite les titres. Peut-on faire le bilan du passage aux 2 fois 2 nationales et du remplacement de la semaine fédérale par les week-ends ?

Le sujet a été traité lors des questions de la ligue PZ.

- Au sujet des titres de Championnats de Ligue et des étrangers, ayant été confrontée cette année, la ligue a décidé de s'aligner sur les Championnats de France en ne décernant pas de titres aux étrangers non homologués pendant 2 ans. Ceci n'impacte en rien la qualification de l'étranger aux Championnats de France selon les mêmes critères que les autres coureurs. Afin d'avoir un traitement homogène dans toutes les ligues, la fédération pourrait-elle règlementer ce point ou au moins faire une préconisation aux ligues ?

Ce point relève clairement du règlement de chaque ligue, même si la FFCO est favorable à une harmonisation entre toutes les ligues.

- Y-a-t-il une qualification prévue pour les cartographes ? À quelle échéance ?

Le Secrétaire Général rappelle que le CQP devrait être mis en place fin 2019-début 2020. Par contre il est clair que ce certificat ne sera jamais une garantie sur la qualité du travail, la seule façon de s'en assurer est de conserver une partie des honoraires payables après vérification comme proposé dans le contrat type. Il mentionne aussi que s'il y a une mise en place d'appel d'offres de cartographie il doit être systématiquement envoyé à tous les membres associés dont la liste est disponible sur le site fédéral.

## Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

(vu la longueur de l'argumentaire accompagnant les questions seuls les thèmes sont repris)

- RTS : Le sujet a été traité lors des questions sur le rapport d'activités.

- Réciprocité d'accueil des licenciés FFA, FFtri et FFPM sur circuits verts. Pour la FFCO, il n'est pas question d'aller vers une réciprocité de licence qui n'existe pas à ce jour. En ce qui concerne la FFA, elle reconnaît juste notre certificat médical comme valant certificat médical de moins de 12 mois. Pour la FFCO, cette interprétation présente un risque juridique car d'une part nous ne savons pas quel type de certificat médical a été produit pour l'obtention de la licence (les certificats médicaux ne sont pas forcément pour du sport mais peuvent n'être que sur 1 discipline) ni même en cas de réaffiliation si la licence ne résulte pas d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé, la personne en question ayant alors un certificat médical datant de plus de 12 mois. Nous avons interrogé le service juridique du Ministère qui a confirmé notre interprétation.

- Le Pass Compétition a-t-il amené plus de licenciés : la réponse est clairement non car la progression des licences en 2017 repose principalement sur la croissance des licences « Sport santé ». La FFCO n'a pas mené d'analyse spécifique pour essayer d'identifier si des personnes avaient pris plusieurs pass'compétition au cours de l'année 2017 et aucune des ligues ne semble avoir mené ce travail sur les données qu'elle remonte à la Fédération.

Le Secrétaire Général profite du sujet pour demander aux ligues de remonter les informations sur les pass'orientation en utilisant le bon formulaire qui permet de différencier la nature des pass' délivrés (découverte, compétition, famille). En 2017, la FFCO a bien voulu prendre en compte les anciens formulaires en considérant que, sans précision, il s'agissait de pass'découverte mais la règle pourrait s'inverser.

- Possibilité pour les ligues de délivrer des balises blanches : le Comité directeur a considéré que l'attribution des balises blanches relèverait directement des ligues. Ces balises seront vendues aux ligues (par lot de 10). Les ligues seront interrogées pour confirmation des commandes en cours aux nouvelles conditions.

- Recueil des adresses mails lors de la délivrance des Pass'O : ce n'est pas la FFCO qui délivre les pass'o, les seules demandes de la FFCO sont la nature du titre de participation, le nom, prénom, sexe et année de naissance du participant. Le reste est à la discrétion des organisateurs, qui doivent toutefois veiller au respect de la Loi Informatique et Liberté pour tout traitement des données recueillies.

- Intérêt de participer au COMOF : le COMOF est une organisation régionale. L'IOF a toujours souhaité une implication de la FFCO dans ces instances régionales. On peut constater un réel développement de la zone avec

l'Égypte qui est devenue membre de l'IOF et la Turquie qui connaît un réel développement comme en témoigne son implication dans l'organisation des World Orienteering Day. La présence de la France dans ce type d'organisation est aussi importante lors des élections au Council de l'IOF, chaque fédération ayant le même poids lors du vote.

- *Partenariat fédéral* : nous avons en interne une chargée de communication ayant une formation de journalisme et ne voyons donc pas la nécessité de faire appel à une chargée de presse extérieure. Concernant les dossiers partenariat, il en existe un à la FFCO, il a même été communiqué au COCS qui nous l'a demandé pour l'organisation du championnat de France 2019. Sur la recherche de partenaires, nous restons à l'écoute de tout apporteur d'affaire. Le Comité départemental 83 nous a, par exemple, informé d'une possibilité de discuter avec DECATHLON et nous avons entamé des discussions qui n'ont pour le moment pas abouti. Nous souhaitons pouvoir être informés de toute contact direct entre des magasins DECATHLON et des structures FFCO de façon à inclure dans le partenariat une harmonisation des bases de discussions (par exemple sur le 83, Decathlon a accepté de payer une participation de 20 €/participant).

- *Kakémonos ISOM 2017* : la Ligue AR souhaitait informer les autres ligues de la production d'un support d'information sur la modification de l'ISOM, qu'elle mettait à la disposition des autres ligues sous condition de la mention de la Ligue AURA.

De son côté, la commission Equipements sportifs de la FFCO a fait réaliser 4 jeux de kakemonos reprenant une comparaison des jeux de symboles entre l'ISOM 2017 et l'ISOM 2000. Ces kakemonos sont à la disposition des organisations en 2018 et en 2019 lors des premières courses utilisant la nouvelle spécification. Le fichier de base en format OCAD ou pdf est aussi disponible auprès de la commission.

### Informations diverses

Valérie BERGER-CAPBERN rappelle que pour les WOD, toutes les formes d'animation comportant de la CO sont éligibles pendant les 7 jours, et demande aux organisateurs de bien remonter les informations à la FFCO.

Jean-Philippe STEFANINI rappelle la mise à disposition des arbitres nationaux de chasubles FFCO de façon à les rendre très visibles.

**L'AG 2018** aura lieu le 23 mars 2019.

Le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 18h05.

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI